



Communiqué

Point de situation au sujet de la situation du père Antoine Exelmans

A la suite de la parution d'informations dans la presse marocaine et française concernant les agissements du père Antoine Exelmans dans le diocèse de Rabat, le diocèse de Rennes souhaite rappeler la chronologie des faits et les éléments dont il dispose.

Le 1^{er} septembre 2016, le père Antoine Exelmans, prêtre du diocèse de Rennes, est envoyé prêtre *Fidei Donum* dans le diocèse de Rabat, selon une convention qui met le père Antoine Exelmans sous la responsabilité de l'Archevêque de Rabat. Cette convention a été renouvelée et prenait fin le 31 août 2025.

Le 12 mai 2024, l'Archevêque de Rabat informe l'Archevêque de Rennes qu'il va ouvrir une enquête canonique concernant le père Antoine Exelmans, qui sera ouverte officiellement le 13 mai 2024.

Le 5 juillet 2024 : l'Archevêque de Rabat publie un communiqué (Communication n°45) alertant sur le comportement du père Antoine Exelmans au service de jeunes migrants « laissant entendre qu'il pourrait y avoir des abus sur des personnes fragiles. »

L'Archevêque de Rabat annonce dans ce communiqué avoir ouvert une enquête canonique à l'encontre du père Antoine Exelmans. « Au vu des éléments à charge », des mesures conservatoires sont prises à partir du 25 juillet 2024.

Le 28 septembre 2024, l'enquête canonique est close. Elle est transmise au Dicastère de la doctrine de la Foi à Rome et à l'Archevêque de Rennes qui l'adresse au procureur de la République de Saint-Etienne (France). De son côté, l'Archevêque de Rabat l'envoie au Procureur du Roi à Casablanca (Maroc).

Le 3 décembre 2024 : Après examen du dossier, le Dicastère pour la Doctrine de la Foi demande à l'Archevêque de Rabat d'émettre un « précepte pénal » à l'encontre du père Exelmans : il est assigné à résidence dans une communauté religieuse en France ; il lui est interdit d'accomplir tout ministère public, d'être en contact avec des mineurs sans la présence de majeurs, et il a l'obligation d'un suivi psychologique. Le Dicastère demande que toute information complémentaire lui soit transmise, y compris l'issue des procédures civiles.

Le 10 Janvier 2025 : L'Archevêque de Rennes informe par un communiqué les 4 paroisses du diocèse de Rennes où le père Exelmans a exercé son ministère (Maurepas à Rennes, Cesson-Sévigné, Mordelles et la Cathédrale de Rennes). Dans ce communiqué, un appel à témoins est lancé.

De plus, le 23 février 2025, à la demande de l'Archevêque de Rennes, les délégués territoriaux Portes de Bretagne des Scouts et Guides de France publient un communiqué à l'attention des

familles du groupe dans lequel le père Antoine Exelmans a été aumônier. Un appel à témoins est également lancé dans ce communiqué.

Malgré les différents appels à témoins, aucune accusation ne parvient, ni à la Cellule d'écoute ni à l'Archevêque de Rennes, jusqu'à ce jour.

Le 20 mars 2025 : l'Archevêque de Rabat, dans la Communication N°54, informe ses diocésains du « précepte pénal » et de son contenu qui « reprend les termes des mesures conservatoires, et prend effet à la date du 25 juillet 2024 ».

1^{er} septembre 2025 : le père Antoine Exelmans est de nouveau placé sous la responsabilité de l'Archevêque de Rennes. Ce dernier maintient les mesures du « précepte pénal » et vérifie que le père Exelmans se tient bien aux obligations auxquelles il est soumis.

Le 4 novembre 2025 : l'Archevêque de Rabat publie un communiqué : « Nous avons engagé les démarches prévues par le droit de l'Eglise et coopéré pleinement avec les autorités civiles compétentes au Maroc comme à l'étranger en leur transmettant les résultats de notre enquête ».

Aujourd'hui : le père Exelmans est toujours assigné à résidence dans une communauté religieuse à Saint-Etienne. Il a été entendu par la police judiciaire en France à la demande du Procureur de la République de Saint-Etienne. Il demeure à disposition des personnes compétentes.

La seule personne victime mineure reconnue par l'enquête canonique est accompagnée et prise en charge par le Diocèse de Rabat. Cette enquête n'a pas pu déterminer avec précision le nombre de victimes. Par ailleurs, la Fondation Orient-Occident a porté plainte auprès du procureur du Roi pour 5 personnes, dont une personne mineure, comme cela a été confirmé au Diocèse de Rabat le 25 septembre 2024.

Le père Antoine Exelmans a coopéré immédiatement au travail d'enquête et a reconnu librement les faits, qui ont été qualifiés d'attouchements sexuels sur des personnes migrantes.

L'enquête judiciaire est toujours en cours et n'appelle pour l'instant pas d'autres commentaires.

Nous tenons à rappeler avec force, dans une véritable compassion à l'égard des personnes victimes, que toute situation de violence sexuelle et d'abus quel qu'il soit, contredit gravement le message et la mission de l'Eglise.

Pour la situation présente ou toute autre situation, la cellule d'écoute du Diocèse de Rennes est active au 02 99 14 35 53 ou par mail à celluledecoute@diocese35.fr. D'autres instances indépendantes de l'Eglise peuvent aussi être contactées : l'INIRR (secretariat@inirr.fr), France Victimes (116 006), le CRR (www.reconnaissancereparation.org).

Contact presse : communication@diocese35.fr